

COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à 18h18, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 53

Date de convocation de la commune de La Hague : 18 juin 2026

Date de publication des délibérations : juin 2026

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEDEL Pauline, BONNISSENT Marie-Suzanne, BOULARD Sébastien, CASTILLE Julie, CERVANTES Simon, CHERON Corinne, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DIGUET Fabrice, DOUAT Georges, DUBOST Nathalie, DUMONT Tom, DUREL Baptiste, FLIPO Jean-Lin, FRIGOUT Jean-Marc, GARCON Lorris, GLINEL Virginie, GOETZ Emilie, GRAVEY Christine, GRISNEAUX Véronique, GUILLOT Simon, GUIOMAR Séverine, HAMELIN Jacques, HOUCHARD Michelle, JEAN Martial, JEAN Nicole, JUMELIN Pascale, LADVENU Nathalie, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LECOSTEY Jean, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LETOURNEUR Bruno, LIOT Sébastien, LUCAS David, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MARTINEAU Guy, MASBONCON Angélique, MERCIER Philippe, MICHEL Jean-Louis, MONHUREL Pascal, MUZOTTE Sandrine, PIGNOT Angélie, SEIGNEUR Virginie, STREBLER Mariette, TOLLEMER Pierre, TUFFIER Annabelle, VAN ROSSEN-BROUZENG Arie, VERPLANCK Alice.

EXCUSES : CHARDOT Mélanie, DEBLE Sandra, JOURDAIN Patrick, KLEIN Julie, LEBLANC Thibault, LEPVREAU Wilfried, RENET Isabelle, SANSON Noël.

PROCURATIONS :

Madame ADDES Isabelle a donné procuration à monsieur DIGARD Antoine.

Madame FORGUES Sophie a donné procuration à monsieur LELONG Sébastien.

Monsieur GAUMAIN Mathieu a donné procuration à monsieur FLIPO Jean-Lin.

Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration monsieur DESQUESNES Olivier.

Monsieur LECOCQ Guillaume a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.

Madame MORIN-BONNISSENT Isabelle a donné procuration à monsieur LECOSTEY Jean.

Monsieur NAERT Didier a donné procuration à monsieur MONHUREL Pascal.

Monsieur PERROTTE Thomas a donné procuration à madame PIGNOT Angélie.

Monsieur LIOT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Signé électroniquement par

Le maire de la commune de La Hague

MAHIER Manuela



Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame MAHIER demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026 par 61 voix pour.



DL_2026_102

Règlement intérieur du conseil municipal de la commune de La Hague

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter le règlement ci-joint.



DL_2026_103

Règlement spécial de la commune de La Hague

Par 59 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter le règlement ci-joint.



DL_2026_104

Inscription des sentiers d'interprétation de La Hague au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

Par 60 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Confirmer les caractéristiques des chemins et itinéraires précédemment inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur le territoire de la commune.
- Demander au Département l'inscription des nouveaux sentiers d'interprétation tels que décrits sur le tableau et les cartes joints en annexe.

- S'engager à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural en lui proposant un itinéraire de substitution conforme aux critères susmentionnés.
- Autoriser madame le maire à signer les documents inhérents à cette procédure d'inscription.
- S'engager à conserver ou faire conserver le caractère physique, public et ouvert à la circulation non motorisée des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par l'entretien nécessaire.

✍ **DL_2026_105 Règlement budgétaire et financier**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter le règlement budgétaire et financier joint en annexe à la présente délibération.
- Fixer par défaut à 7,5 % le taux d'autorisation de virements de crédits entre chapitres (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Cela permettra ainsi d'autoriser madame le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets M.57, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas madame le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- Autoriser madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✍ **DL_2026_106 Comptes de gestion 2025**

Le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les comptes de gestion du budget principal de la commune de La Hague de l'exercice 2025 présentés par le comptable public et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour les budgets annexes suivants.
- Approuver le compte de gestion du budget principal de la commune de La Hague de l'exercice 2025 par 50 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention.
- Approuver le compte de gestion du budget annexe camping de La Hague de l'exercice 2025 par 61 voix pour.
- Approuver le compte de gestion du budget annexe boutiques des équipements culturels de l'exercice 2025 par 61 voix pour.
- Approuver le compte de gestion du budget annexe gîtes de La Hague de l'exercice 2025 par 59 voix pour et 2 abstentions.

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe Lotissement Les Aubépines de l'exercice 2025 par 59 voix pour et 2 abstentions.
- Dire que ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve du conseil municipal sur la tenue des comptes.

✎ **DL_2026_107** **Comptes administratifs 2025 et affectation des résultats**

Le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif 2025 du budget principal par 47 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.
- Approuver le compte administratif 2025 du budget annexe campings de La Hague par 60 voix pour.
- Approuver le compte administratif 2025 du budget annexe boutiques des équipements culturels par 60 voix pour.
- Approuver le compte administratif 2025 du budget annexe gîtes de La Hague par 48 voix pour 11 voix contre et 1 abstention.
- Approuver le compte administratif 2025 du budget annexe Lotissement Les Aubépines par 59 voix pour et 1 abstention.
- Constater la stricte concordance entre le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 établi par le comptable public par 59 voix pour et une non-participation au vote.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- Approuver l'affectation des résultats.

Mme MAHIER quitte la présidence de la séance à 18h55 ; M. DIGARD 1^{er} adjoint est alors désigné pour présider la séance durant l'absence du maire.

Mme MAHIER reprend la présidence de la séance à 19h07

✎ **DL_2026_108** **Budgets supplémentaires de la commune et budgets annexes**

Le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget principal par 48 voix pour et 13 voix contre.
- Approuver dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget annexe campings de La Hague par 61 voix pour.

- Approuver dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget annexe boutiques des équipements culturels par 61 voix pour.
- Approuver dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget annexe gîtes de La Hague par 49 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.
- Approuver dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget annexe lotissement Les Aubépines par 60 voix pour et 1 voix contre.

DL_2026_109 **Délibération concordante pour l'acceptation et le versement de fonds de concours communauté d'agglomération Le Cotentin**

Par 61 voix pour le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter les fonds de concours de la communauté d'agglomération Le Cotentin d'un montant total de 783 177 € pour les projets susmentionnés.
- Autoriser madame le maire à signer les conventions de versement des fonds de concours, l'ensemble des éléments nécessaires au versement et tous les documents y afférents.

DL_2026_110 **Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le règlement intérieur de la CAO annexé à la présente délibération.

DL_2026_111 **Règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le règlement intérieur de la CCSPL.

DL_2026_112 **Règlement intérieur de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le règlement intérieur de la CDSP annexé à la présente délibération.

DL_2026_113 **Service commun Systèmes d'Information Géographique (SIG) : désignation des membres du comité de pilotage**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Désigner, en tant que membres du comité de pilotage du service commun SIG :

M. DIGARD Antoine, titulaire,
M. MERCIER Philippe, membre suppléant.

DL_2026_114 **Demande d'habilitation à l'API particulier EAJE pour le calcul de la participation familiale Prestation de Service Unique (PSU) dans la cadre du paramétrage de Concerto pour l'EAJE « La Marette »**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser le maire à demander l'habilitation de la commune de La Hague à l'API Particulier EAJE / Participation familiale EAJE, en vue de simplifier les démarches pour les familles et de permettre le calcul de la participation familiale applicable dans le cadre de l'accueil en crèche / EAJE au titre de la Prestation de Service Unique.
- Approuver l'utilisation, dans ce cadre, des données CAF-MSA strictement nécessaires au calcul de la participation familiale, à savoir les données d'identité nécessaires à l'interrogation de l'API, le revenu ou la base ressource CAF-MSA, le nombre d'enfants à charge et le nombre de bénéficiaires ou d'ouvertures de droit AEEH.
- Préciser que ces données seront utilisées exclusivement pour la finalité déclarée, à savoir le calcul et la mise à jour de la participation familiale en Petite Enfance / EAJE / PSU dans le logiciel Concerto.
- Approuver les conditions générales d'utilisation de l'API Particulier applicables à cette habilitation.
- Autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.
- Autoriser, une fois l'habilitation validée, la récupération du jeton d'authentification par le contact technique déclaré et son utilisation pour le paramétrage sécurisé de Concerto, en lien avec le prestataire Arpège.

DL_2026_115 **Adhésion à la mission optionnelle relative à la déontologie mise en place par le Centre de Gestion de La Manche**

Par 50 voix pour et 11 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Désigner en qualité de référent déontologue de l'élu local, un collège composé à ce jour des personnes qualifiées suivantes :

- Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;
- Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;
- Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire,
- Madame Yveline DRUEZ, ancienne maire de La Hague, titulaire.

Cette composition pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.

- Fixer les modalités de saisine du collège et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.
- Autoriser madame le maire à signer la convention correspondante et tous les documents y afférents et à inscrire les dépenses au budget.

👉 **DL_2026_116** **Convention-cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Manche**

Par 59 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Manche.
- Adhérer aux missions régulières suivantes :
 - ✓ médecine préventive (suivi médical individuel, étude de poste et visite de site),
 - ✓ mission d'inspection en matière d'hygiène et sécurité (ACFI),
 - ✓ référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, de menaces et d'actes d'intimidation,
 - ✓ référent alerte éthique,
 - ✓ référent déontologie de l' élu local.
- Signer les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.) pour les missions régulières ci-dessus mentionnées ainsi que pour toutes les missions ponctuelles prévues à la convention et mobilisables sur demande expresse de la collectivité.
 Il est précisé que les précédentes conventions signées entre la collectivité et le CDG 50, et qui sont couvertes par cette convention-cadre unique ou un conventionnement associé, sont résiliées à compter de la signature de la convention-cadre.
 Si la collectivité fait le choix de ne pas souscrire une mission régulière prévue par la présente convention-cadre alors qu'elle était engagée par une convention antérieure, le terme prévu par cette dernière convention s'applique.
- Adhérer à la convention-cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Manche.
- Autoriser l'autorité territoriale à signer.

DL_2026_117 **Chèques cadeaux aux agents à l'occasion de leur départ en retraite**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider le dispositif précité, tant en base que par année supplémentaire.
- Valider le dispositif par chèques cadeaux.
- Valider les dépenses afférentes qui seront prévues au budget de la collectivité, au chapitre 65 compte 65188.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents, notamment tous marchés de prestataires allant dans ce sens.

DL_2026_118 **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

DL_2026_119 **Modification du règlement des astreintes**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Actualiser les principes de mise œuvre et de rémunération des astreintes et des permanences dans la collectivité et le règlement.
- Annuler et remplacer les délibérations n° 41DL2021-010 et DL_2026-036 par la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

DL_2026_120 **Avenant à la délibération n°82DL2025-003 concernant le règlement de fonctionnement de l'AEJE « La Marette »**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Modifier par avenant la délibération n° 82DL2025-001 concernant le règlement de fonctionnement de l'EAJE « La Marette ».
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

DL_2026_121 **Convention entre le conseil départemental et la commune de La Hague pour la mise en œuvre de la labellisation « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) au sein de l'EAJE « La Marette »**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la convention entre le conseil départemental et la commune de La Hague pour la mise en œuvre de la labellisation « crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle » (Avip) au sein de l'EAJE « La Marette ».
- Autoriser madame le maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

DL_2026_122 **Convention de mise à disposition du centre aquatique Océalis avec le collège « Le Hague Dike » et les écoles du premier degré de la commune de La Hague**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser le maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.
- Procéder au versement d'un montant maximum de 34 900 € correspondant à une base de 470 séances à 70 euros et 50 séances à 40 euros, pour l'année scolaire 2026-2027.
- Inscrire et confirmer ces écritures budgétaires en 2026 et 2027.

DL_2026_123 **Participations financières de la commune en faveur des projets pédagogique du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves**

Par 49 voix pour et 11 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider les participations financières de la commune en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves.
- Annuler et de remplacer la délibération n° 75DL2024-027 relative à la participation de la commune en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves.

DL_2026_124 **Versement subvention aux associations enfance – jeunesse. Soldes complémentaires enfance après échange avec les associations**

Par 60 voix pour et 1 non-participation au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement des soldes des subventions « enfance » 2025.

- Autoriser le maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.

DL_2026_125 **Dispositif d'Appui aux Associations (D3A) Modifications des annexes de la délibération-cadre du dispositif**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Modifier les annexes à la délibération cadre du Dispositif d'Appui Aux Associations, notamment sur la mesure « provision emploi ».
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions et tous les documents y afférents.
- Annuler et remplacer les délibérations antérieures passées sur le même objet que le Dispositif d'Appui Aux Associations.

DL_2026_126 **D3A : versement subvention aux associations culturelles du territoire**

Par 60 voix pour et 1 non-participation, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères et des dossiers qui ont été présentés, **une subvention de fonctionnement** au titre de l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau précité.
- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, **une subvention de projet** au titre de l'exercice 2026 tel que présentée dans le tableau ci-dessus.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.

DL_2026_127 **Subvention aux projets dans le cadre du Géoparc (1^{ère} campagne 2026)**

Par 47 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer à l'institution scientifique suivante, une subvention de projet au titre de l'exercice 2026 :

Type de subvention	Nom de l'institution scientifique	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*	Information complémentaire
subvention de projet	INRAP / UMR 6566	8 255 €	8 255 €	6 604 €	La subvention représente 32% du budget global du projet (25 755€)
TOTAL		8 255 €	8 255 €	6 604 €	

*Les premiers versements de subvention sont basés sur 80 % des montants votés en conseil municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission d'un bilan financier et des résultats du projet mené.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

☞ **DL_2026_128 Subvention aux projets de recherche dans le cadre du Géoparc année 2025 (rectificatif)**

Par 48 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler la délibération n° 75DL2025-022 du 17 novembre 2025 relative à la subvention aux projets de recherche dans le cadre du Géoparc – 2° campagne 2025 en raison d'un erreur d'inscription au budget de la commune
- Attribuer à l'institution scientifique suivante, une subvention de projet au titre de l'exercice 2026 :

Type de subvention	Nom de l'institution scientifique	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement*	Information complémentaire
Subvention de projet	ESO CAEN UMR 6590 CNRS / MRSH Université de Caen Normandie	5 000 €	5 000 €	4000 €	La subvention représente 36% du budget global du projet estimé à 14 000 €
TOTAL		5000 €	5000 €	4000 €	

*Les premiers versements de subvention sont basés sur 80% des montants votés en conseil municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission d'un bilan financier et des résultats du projet mené.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

☞ **DL_2026_129 Nomination des représentants de l'Entente Intercommunale des Musiques Actuelles en Nord Cotentin – Le Circuit**

Par 60 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal a délibéré pour :

- Nommer les élus représentants de la commune de La Hague à la Conférence de l'Entente des musiques actuelles - Le Circuit à compter du 26 juin 2026 :

- Madame Manuela MAHIER, maire de La Hague,
- Madame Nathalie DUBOST, adjointe au maire chargée de la culture,
- M. Didier NAERT, membre titulaire de la commission affaires culturelles

DL_2026_130 **D3A : versement subventions de projets aux associations du territoire – Délégation solidarité**

Par 59 voix pour et 2 non-participation, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations des « solidarités » suivantes, une subvention de projet.

Délégation – SOLIDARITÉS				
Type de subvention : Projet				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention N sollicitée	Subvention N proposée	1er versement*
Projet	Comité des fêtes d'Urville-Nacqueville (Noël)	1400,00 €	1 368,00 €	1 094,40 €
Projet	Comité des fêtes d'Urville-Nacqueville (village de Noël)	1350,00 €	1 350,00 €	1 080,00 €
Projet	Comité des fêtes de Biville (Sortie)	600,00 €	600,00 €	480,00 €
Projet	Groupe d'entraide des Handicapés de La Hague (Noël)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Projet	Comité des fêtes d'Herqueville (Sortie)	500,00 €	488,00 €	488,00 €
Projet	Comité des fêtes d'Herqueville (Noël)	700,00 €	684,00 €	547,20 €
Projet	Comité des fêtes de Saint-Germain-Des-Vaux (Noël)	500,00 €	457,00 €	457,00 €
TOTAL		5 550,00 €	5 447,00 €	4 646,60 €
*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal en juin 2026, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.				

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions et de tous les documents y afférents.

DL_2026_131 **D3A : versement subventions d'investissement aux associations d'animation de la vie locale du territoire**

Par 48 voix pour, 12 abstentions et 1 non-participation, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères et du dossier présenté, à l'association HAG'FM une subvention d'investissement.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant et de tous les documents y afférents.

DL_2026_132 **D3A : versement subventions de fonctionnement aux
développement durable du territoire**

Par 55 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026-2027 :

Note de synthèse Délégation - DEVELOPPEMENT DURABLE Type de subvention : Fonctionnement Chasse 2026-2027				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention N sollicitée	Subvention N proposée	1^{er} versement *
Fonctionnement - Chasse - année scolaire	SOCIETE DE CHASSE "LA BRUYERE"	398,00 €	398,00 €	398,00 €
Fonctionnement - Chasse - année scolaire	SOCIETE DE CHASSE "LA GRAVELETTE"	600,00 €	417,94 €	417,94 €
Fonctionnement - Chasse - année scolaire	SOCIETE DE CHASSE "LA GREVILLAISE"	500,00 €	348,12 €	348,12 €
Fonctionnement - Chasse - année scolaire	SOCIETE DE CHASSE "LA GRIMBAU"	500,00 €	261,33 €	261,33 €
Fonctionnement - Chasse - année scolaire	SOCIETE DE CHASSE "LA MADELEINE"	500,00 €	302,53 €	302,53 €
Fonctionnement - Chasse - année scolaire	SOCIETE DE CHASSE "L'UNION" URVILLE- NACQUEVILLE	500,00 €	364,27 €	364,27 €
TOTAL		2 998,00 €	2 092,18 €	2 092,18 €
*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en conseil municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20 % sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission des éléments demandés.				
**Les subventions de 500 € ou moins font l'objet d'un seul versement de 100 % du montant.				

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions et de tous les documents y afférents.

DL_2026_133 **D3A : versement subventions de projets aux développement durable du territoire**

Par 52 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations développement durable suivantes pour la réalisation de leur projet / action / manifestation :

Note de synthèse Délégation - DEVELOPPEMENT DURABLE Type de subvention : Projet 2026 (septembre à décembre)				
Type de subvention	Nom de l'association - projet	Subvention N sollicitée	Subvention N proposée	1er versement *
Projet	GECC - Actions de sensibilisation	5 000,00 €	1 800,00 €	1 440,00 €
TOTAL		5 000,00 €	1 800,00 €	1 440,00 €
*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission des éléments demandés.				
**Les subventions de 500 € ou moins font l'objet d'un seul versement de 100% du montant.				

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions et de tous les documents y afférents.

DL_2026_134 **D3A : versement subventions de fonctionnement aux associations sportives du territoire**

Par 60 voix pour et 1 non-participation, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026-2027 :

Note de synthèse Délégation - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE Type de subvention : Fonctionnement Sport 2026-2027				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention N proposée	1er versement**
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	AEROPAGE CLUB CHERBOURG HAGUE	2 400,00 €	2 042,24 €	1 633,79 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	AMICALE CYCLISTE LES HAGUARDS	1 000,00 €	741,10 €	592,88 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ANTIROUILLE	5 600,00 €	5 600,00 €	4 480,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSOCIATION SPORTIVE AUDERVILLAISE	550,00 €	550,00 €	440,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	3 000,00 €	2 857,72 €	2 286,18 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSOCIATION SPORTIVE GREVILLAISE	2 600,00 €	2 600,00 €	2 080,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN BASKET CLUB DE LA HAGUE	125 000,00 €	116 342,44 €	93 073,95 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN BILLARD	1 800,00 €	1 800,00 €	1 440,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN CYCLISME	900,00 €	684,72 €	547,78 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN FOOTBALL	36 000,00 €	25 982,84 €	20 786,28 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN LUTTE	1 000,00 €	538,09 €	430,47 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN SAMBO COMBAT	1 750,00 €	1 750,00 €	1 400,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN TENNIS	40 000,00 €	32 085,66 €	25 668,53 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ASSUN TENNIS DE TABLE	6 100,00 €	4 870,68 €	3 896,55 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	CLUB DES ARCHERS DE LA HAGUE (CACHE)	4 935,00 €	4 935,00 €	3 948,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	COTENTIN VOL LIBRE (CVL)	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ECHIKIA	1 400,00 €	1 400,00 €	1 120,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	EDUCATION SPORTIVE CANINE DE LA HAGUE (ESCH)	1 800,00 €	1 800,00 €	1 440,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	ETOILE SPORTIVE POINTE HAGUE (ESPH)	131 500,00 €	124 600,27 €	99 680,21 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ACQUEVILLE-VASTEVILLE	600,00 €	600,00 €	480,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	HAGUE MARINE	20 000,00 €	13 923,29 €	11 138,63 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	HAGUE NATATION	27 435,00 €	19 788,08 €	15 830,46 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	HAGUE SMASH LOISIRS	250,00 €	250,00 €	200,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	JUDO CLUB DE LA HAGUE	35 000,00 €	23 134,51 €	18 507,60 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	MAJORETTES LADY'S STARS	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	POINTE HAGUE HANDBALL (PHHB)	32 085,00 €	18 643,99 €	14 915,19 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	TENNIS CLUB DE LA HAGUE (TCH)	80 000,00 €	66 901,35 €	53 521,08 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	TONIC CLUB	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	TONNEVILLE HAGUE PETANQUE LOISIRS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Fonctionnement - année scolaire 2025-2026	UNION SPORTIVE VASTEVILLE ACQUEVILLE (USVA)	5 500,00 €	5 500,00 €	4 400,00 €
		570 905,00 €	482 621,97 €	386 287,58 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission des éléments demandés.

**Les subventions de 500 € ou moins font l'objet d'un seul versement de 100% du montant.

Note de synthèse Délégation - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE Type de subvention : Fonctionnement Hors sport année scolaire 2026-2027				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention N proposée	1er versement
Fonctionnement - année scolaire 2026-2027	SNSM URVILLE-NACQUEVILLE (soutien surveillance)	1 608,00 €	1 608,00 €	1 286,40 €
TOTAL		1 608,00 €	1 608,00 €	1 286,40 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission des éléments demandés.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.



DL_2026_135

D3A : versement subventions de projet aux associations sportives du territoire

Par 60 voix pour et 1 non-participation, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations sportives suivantes pour la réalisation de leur projet / action / manifestation :

Note de synthèse Délégation - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE Type de subvention : Projet 2026 (septembre à décembre)				
Type de subvention	Nom de l'association - projet	Subvention N sollicitée	Subvention N proposée	1er versement*
Projet	Amicale cycliste Les 3 jours de Cherbourg - du 4 au 6 septembre 2026	3 000,00 €	1 974,24 €	1 579,39 €
Projet	PNH Finales championnat de France de Kitesurf Big Air - Du 7 novembre au 7 décembre 2026	7 000,00 €	4 039,17 €	3 231,34 €
Projet	BCH - Tournoi Séniors National et Régional - 29 août 2026	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Projet	Judo Club de La HagueWeek-end Zen et convivial - 18 septembre 2026	3 500,00 €	2 059,72 €	1 647,77 €
Projet	ACCH - 4h de Vauville - 24 et 25 septembre 2026	600,00 €	600,00 €	480,00 €
Projet	ASSUN TENNIS DE TABLE - Hallouping 31 octobre et 1er novembre 2026	1 200,00 €	1 108,81 €	887,05 €
TOTAL		15 800,00 €	10 281,93 €	8 325,54 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin du projet sous réserve de la transmission des éléments demandés.

**Les subventions de 500 € ou moins font l'objet d'un seul versement de 100% du montant.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.

DL_2026_136 **D3A : versement subventions d'investissement aux associations sportives du territoire**

Par 60 voix pour et 1 non-participation, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention d'investissement au titre de l'année 2026 :

Note de synthèse Délégation - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE Type de subvention : INVESTISSEMENT				
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement *
Investissement	HRCJ - Motos / Gants / Coues dorsales enfants	5 000,00 €	2 570,22 €	2 056,18 €
Investissement	MAJORETTES LADY'S STAR'S - Parapluies de Cherbourg à l'effigie du club	630,00 €	594,48 €	475,58 €
Investissement	ASSUN TENNIS DE TABLE - Tables de compétition	1 115,00 €	1 115,00 €	892,00 €
Investissement	ESPH - Paires de but mobiles à 8	1 435,00 €	1 137,23 €	909,78 €
Investissement	USVA - Trapeuse pulvérisation électrique	600,00 €	339,10 €	339,10 €
Investissement	ECHIKIA - Jeux d'échecs en bois compétition	263,20 €	263,20 €	263,20 €
Investissement	POLE NAUTIQUE HAGUE - Bombards semi-rigides / Ailes Kitesurf / Voiles catamaran	30 690,00 €	22 653,66 €	18 122,93 €
Investissement	ESCH - Lot agrès aménagement terrain de Biville	1 181,93 €	1 181,93 €	945,54 €
TOTAL		40 915,13 €	29 854,82 €	24 004,32 €

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80% des montants votés en Conseil Municipal. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif sous réserve de la transmission des éléments demandés.

Les subventions de 500 € ou moins font l'objet d'un seul versement de 100% du montant.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions et de tous les documents y afférents.



DL_2026_137

D3A : versement subventions charges d'équipements aux associations sportives du territoire

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives suivantes, une subvention de charges d'équipements au titre de l'année 2026.

Note de synthèse Délégation - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE Type de subvention : CHARGES EQUIPEMENTS 2024				
Type de subvention	Association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1er versement *
Charges équipements	Pôle Nautique Hague	2 100,00 €	2 100,00 €	sur justificatif(s)
TOTAL		2 100,00 €	2 100,00 €	
* Les charges d'équipements "Electricité et nettoyage de vitrerie" sont versées sur justificatif(s) et/ou facture(s). Régularisation sur note de synthèse suite erreur administrative. Budget provisionné d'un point de vue comptable sur l'année 2024.				

- Prendre en considération cette dépense inscrite au budget de l'exercice 2024.

Note de synthèse Délégation - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE Type de subvention : CHARGES EQUIPEMENTS 2026				
Type de subvention	Association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Versement*
Charges équipements	Association Gestion Camp Maneyrol	2 200,00 €	2 200,00 €	sur justificatif(s)
Charges équipements	Hague Marine	2 200,00 €	2 200,00 €	sur justificatif(s)
Charges équipements	Hague Model Air Club	2 200,00 €	2 200,00 €	sur justificatif(s)
Charges équipements	Pôle Nautique Hague	2 200,00 €	2 200,00 €	sur justificatif(s)
TOTAL		8 800,00 €	8 800,00 €	
* Les charges d'équipements "Electricité et nettoyage de vitrerie" sont versées sur justificatif(s) et/ou facture(s)				

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions et de tous les documents y afférents.



DL_2026_138

D3A : versement subventions de fonctionnement aux associations partenaires dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2025-2026

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2025-2026 :

SUBVENTIONS COUPONS LOISIRS 2025-2026		
• Bénéficiaires : Enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA. • Montant de l'aide : 25 % du coût de l'inscription plafonné à 50,00 € Dispositif limité pour une adhésion à une association du territoire de la Hague. Dérogation si l'activité recherchée par le bénéficiaire ne dispose d'aucune offre sur le territoire.		
Association	Nombre d'enfants	Montant total de l'aide
ASSUN TENNIS DE TABLE	1	20,00 €
BASKET CLUB DE LA HAGUE	9	333,75 €
ETOILE SPORTIVE POINTE HAGUE	10	310,00 €
JUDO CLUB DE LA HAGUE	4	170,00 €
MAJORETTES LADY'S STAR'S	1	16,25 €
TENNIS CLUB DE LA HAGUE	19	533,75 €
TOTAL	44	1 383,75 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2026.
- Habilitier madame le maire à signer les conventions éventuelles et tous les documents y afférents.

📍 **DL_2026_139** **Nouveau débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Par 57 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prendre acte du nouveau débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables élaborées dans le cadre du plan local d'urbanisme infracommunautaire de La Hague.

📍 **DL_2026_140** **Vente presbytère d'Eculleville – Choix de l'acquéreur**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à vendre le presbytère sis 9 rue de l'église d'Eculleville 50440 LA HAGUE cadastré 171 A 107 ET 108 au prix de 275 000 € net vendeur au profit de M. et Mme FAUCILLION.
- Dire que les travaux de séparation des compteurs en fourniture d'électricité seront réalisés pour la vente du bien conformément à la délibération prise en ce sens.
- Laisser à la charge pleine et entière de l'acquéreur la gestion du système d'assainissement non collectif du bien conformément à la délibération prise dans ce sens.

- Confirmer la caducité de la convention historique ANC dudit bâtiment vendu.
- Désigner l'étude NAPOLÉON pour la rédaction des actes afférents.
- Dire que les frais notariés et de transfert liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- Donner au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents y afférents.

DL_2026_141 **Zone de stationnement de véhicules motorisés et remorques sur le Domaine Public Maritime (DPM) du territoire de La Hague, communes déléguées de Vauville et Uville-Nacqueville – Signature d'une convention avec la Direction Départementale des Territoires de la Mer**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention portant autorisation d'une zone de stationnement de véhicules motorisés et de remorques sur le domaine public maritime de La Hague, établie par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).
- Approuver le règlement définissant les conditions d'accès et de stationnement.
- Inscrire au budget 2026 les sommes correspondantes à cette convention d'autorisation d'occupation temporaire.
- Donner au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et de signer tout document y afférent.

DL_2026_142 **Convention de passage pour l'établissement d'une ligne de distribution d'énergie électrique – Planétarium Ludiver**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention de servitude de passage pour la pose d'un câble électrique basse tension au planétarium Ludiver et tous les documents y afférents.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de cette présente délibération.

DL_2026_143 **Travaux d'amélioration de voirie 2026 – Demande de subventions**

Par 61 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.

- Confirmer les inscriptions budgétaires correspondantes.
- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention et fonds de concours communautaires.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.

Madame MAHIER lève la séance à 21h45



Le maire.
Manuela MAHIER.

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "Mahier", is written over the right side of the official stamp.